

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 14 MARS 2024**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission Attractivité et Équilibre territorial : promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire

N° 2024_03_CD_0050

Rapporteur : Monsieur Gilles Piton

DÉLIBÉRATION

Objet : 6 - PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

6-2 - Développement

Avis du Conseil départemental sur la déclaration d'utilité publique du projet de construction du centre pénitentiaire Angers - Les Landes à Loire-Authion

Présent(e)s : Florence Dabin, Philippe Chalopin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-François Raimbault, Régine Bricchet, Gilles Piton, Françoise Damas, Xavier Testard, Marie-Pierre Martin, Yann Semler-Collery, Gilles Leroy, Marie-Paule Chesneau, Véronique Goukassow, Véronique Maillet, Nooruddine Muhammad, Natacha Poupet-Bourdouleix, Franck Poquin, Corinne Bourcier, Richard Cesbron, Grégory Blanc, Brigitte Guglielmi, Bruno Cheptou, Aglaé de Beauregard, Jeanne Behre-Robinson, Aline Bray, Emmanuel Capus, Odile Corbin-Magda, Isabelle Devaux, Florence Lucas, Jean-Luc Rotureau, Didier Rousseau, Richard Yvon, Elodie Jeanneteau

Absent(e)s Roselyne Bienvenu pouvoir à Emmanuel Capus, Gilles Grimaud pouvoir à Marie-Josèphe Hamard, Guy Bertin pouvoir à Isabelle Devaux, Jocelyne Martin pouvoir à Bruno Cheptou, Patrice Brault pouvoir à Natacha Poupet-Bourdouleix, Vincent Guibert pouvoir à Brigitte Guglielmi, Julien Guillant pouvoir à Véronique Goukassow, Sophie Lebeauvin pouvoir à Franck Poquin, Alain Maingot pouvoir à Marie-Paule Chesneau

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu l'arrêté de la Présidente n° 2023_03_AR_0157 du 15 mars 2023 conférant délégation de signature à M. Florent POITEVIN, Directeur général des services départementaux,

Vu le rapport – cité en objet – et la note au rapporteur de la Présidente du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne un avis favorable au projet de déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) d'Angers Loire Métropole et du schéma de cohérence territoriale Loire Angers sous réserve des éléments ci dessous :**
 - **de la prise en charge par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (Apij) de la voie d'accès vers les 15 sillons avec la plateforme de retournement en provenance du giratoire et du raccordement de la voie cyclable côté Saint-Barthélemy-d'Anjou jusqu'au centre pénitentiaire ;**
 - **de l'intégration dans le périmètre de la DUP des 600 m séparant le giratoire de La Crémaillère d'Argent et le giratoire du centre pénitentiaire pour l'aménagement dans le cadre de l'opération du passage de 2 voies en continu dans le sens Beaufort – Angers ;**
 - **de la suppression de l'accès via la rue du Puits Huchet comme un accès secondaire ;**
 - **de la prise en compte de la continuité cyclable vers la voie communale de la Chesnaie ;**
 - **de l'aménage des réseaux à l'établissement en n'utilisant que l'accotement de la RD 347 sans impacter la chaussée actuelle et future dans le cadre des projets d'élargissement de cette RD et ainsi garantir les conditions de circulation en double sens pendant tout le chantier ;**
 - **d'être à nouveau sollicité dans le cadre de l'autorisation environnementale pour donner un avis notamment sur les mesures compensatoires environnementales ;**
 - **de la clarification de l'orientation d'aménagement programmée inscrite au PLUI, sur la partie nord ;**
 - **de l'aménagement par l'Apij de l'accès Nord comme le seul accès au centre pénitentiaire tant pour les travaux que pour l'accès principal audit centre pénitentiaire ;**
 - **de la prise en compte des conclusions de la stratégie locale de territoire, en cours d'élaboration par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et dont les résultats seront connus à l'été 2024 ;**
 - **de la prise en compte de l'avis émis par Angers Loire Métropole sur la DUP objet de la présente délibération ;**
 - **de l'attribution par l'État d'une dotation couvrant les prestations sociales accordées aux détenus et à leurs familles ;**
 - **de la confirmation par l'Apij du portage de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voiries et de mobilités douces ;**
- **prend les engagements suivants, aux fins de faire droit aux demandes formulées par les Communes :**
 - **à l'issue des études de trafic menées par Angers Loire Métropole sur l'Est angevin et après avoir apprécié leur opportunité, d'inscrire, dans le cadre du projet local et métropolitain d'aménagement du secteur Est d'Angers Loire Métropole, les études relatives aux aménagements de la RD 4, de la section de la RD 347 entre La Crémaillère d'Argent et La Coutardière ainsi que de la liaison vers l'A11 depuis la RD 347 passant par Le Plessis-Grammoire ;**
 - **de soutenir, en lien avec Angers Loire Métropole, dans le respect des modalités d'attribution définies par le Conseil départemental dans sa stratégie des mobilités douces,**

les aménagements figurant au projet local et métropolitain précité et destinés au franchissement à niveau sécurisé et/ou par passerelle pour les piétons et les cycles de la RD 347 ainsi que la réalisation de liaisons cyclables ;

- **appelle l'attention, dans la continuité de nos engagements communs sur la transition écologique, de la Région Pays de la Loire et d'Angers Loire Métropole – autorités organisatrices de la mobilité – sur les besoins nouveaux générés par ce projet majeur en termes d'offres de mobilités alternatives, douces, collectives impactant les différents réseaux de transports publics, notamment ferroviaire, et permettant d'atténuer l'accroissement du trafic, voire de la réduire, sur les infrastructures routières.**

**Pour la Présidente et par délégation,
le Directeur général des services départementaux
Florent Poitevin**